

**M A I R I E**

DE

**SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Télécopieur : 04 77 51 26 71

**ARRETE 2022-094**

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAU :

VU la demande présentée par l'Entreprise MGC Constructions 10 chemin des Flaches 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE le 17 juin 2022 pour le compte de l'OGEC ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de la réhabilitation du collège St-Régis qui nécessitera la délimitation d'une zone de stockage pour matériel et engins et d'une zone de manœuvre du chariot sur la place de l'Eglise ;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur la place de l'Eglise (*place du marché*) du 2 septembre 2022 au 31 octobre 2022 comme indiqué au plan annexé au présent arrêté, entre la Croix de Mission et l'entrée du collège.

**Article 2 :** Il n'y aura ni livraison, ni accès au stockage, ni compresseur, ni travail sur le chantier les jeudis de 6h à 14h.

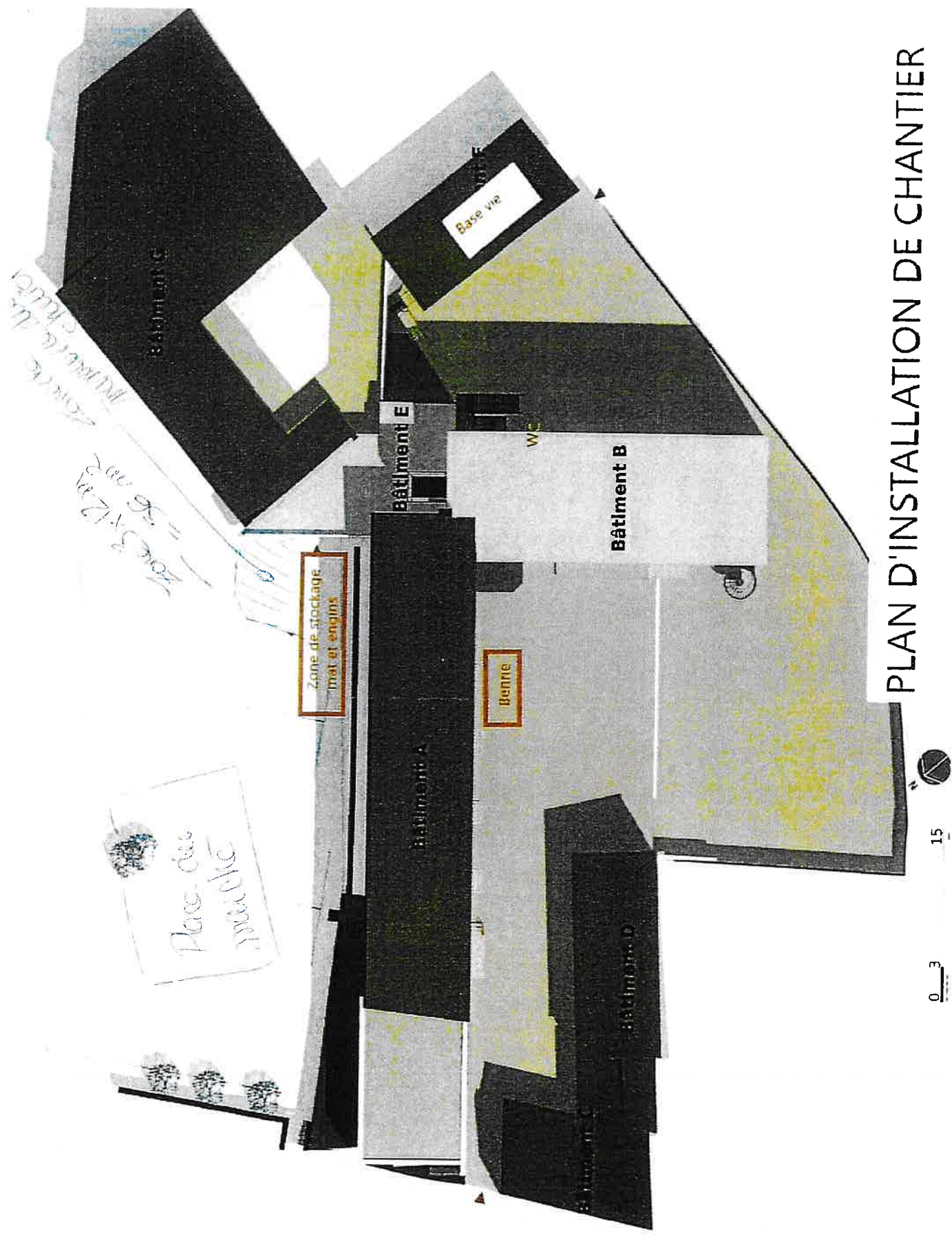
**Article 3 :** Des barrières et une signalisation adéquate seront mises en place avant le début des travaux et maintenues pendant toute la durée du chantier par l'Entreprise MGC Constructions.

**Article 4 :** l'Entreprise MGC Constructions, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAU sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAU,  
Le 31 août 2022.

Le Maire  
Vincent DUCREUX





# PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER